

AVIS AU PUBLIC

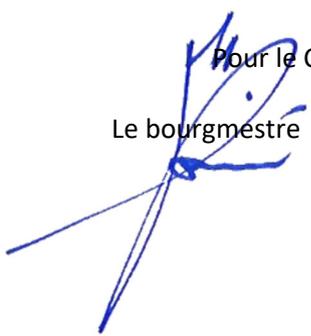
Par arrêté ministériel n°3A/2023/1001/176 du 30 mars 2023, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé la société SARL DM'S GARAGE, à exploiter un parking mécanique à Mertzig, 7, Zone Industrielle.

Un recours contre la décision du ministre est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans le délai de quarante jours précité.

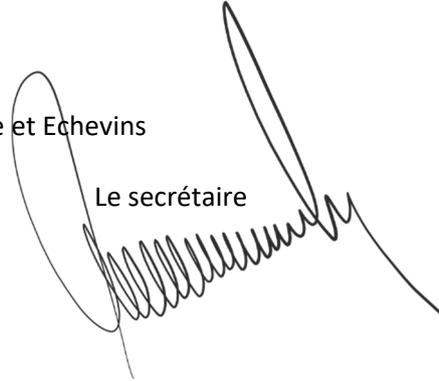
Cette publication est affichée conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Le bourgmestre

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins



Le secrétaire

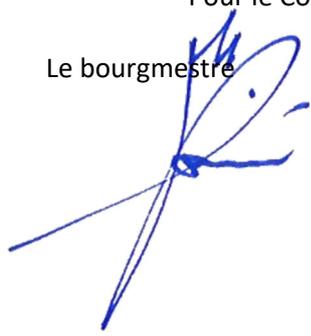


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Par la présente le Collège des Bourgmestre et Échevins certifie que l'avis au public ci-contre a été publié à partir du 11 avril 2023.

Le bourgmestre

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins



Le secrétaire

